

L'engagement dans la vie associative de Polytech Paris-Sud et plus généralement de l'Université peut faire l'objet d'une évaluation et donner lieu à attribution de points de bonus. Les élèves qui souhaitent bénéficier de ce dispositif doivent déposer dans les temps :

- un dossier préalable exposant leur projet ;
- le compte rendu de leur action dans le cadre de ce projet.

Le présent document a pour objet de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de cette procédure.

## Objectif

L'objectif est **d'encourager la participation à la vie associative** participant à l'animation et au rayonnement de l'Université Paris Sud 11 en général et de Polytech Paris-Sud en particulier. Il n'est pas dans les objectifs de ce bonus de fournir un moyen alternatif à la validation du cursus.

## Champ d'application

. Liste d'exemples non exhaustive :

- participation à la gestion d'une association (appartenance au bureau)
- participation à un salon, journée portes ouvertes de lycée, journée portes ouvertes, etc...
- participation à l'organisation d'un tournoi sportif, d'un concert, d'une soirée, etc...
- participation à un projet associatif.

En général, la qualité de membre de l'association dans lequel s'inscrit l'action est nécessaire à l'obtention d'un bonus. Les associations concernées sont les associations domiciliées à l'Université. Font exception à cette règle les investissements personnels dans le cadre d'actions pilotées directement par Polytech Paris-Sud ou par l'Université, tels, par exemple, la participation aux journées portes ouvertes, salons, etc...

## Procédure d'attribution du bonus

L'attribution du bonus est soumise à une procédure se déroulant en deux temps.

Dans un premier temps, il convient de déposer une fiche décrivant le projet, fiche dont le modèle est joint en annexe. Cette fiche précise l'objectif du projet, les moyens mis en œuvre, le temps prévu à la réalisation du projet, l'association au sein de laquelle le projet s'inscrit. Au vu de cette fiche, l'équipe pédagogique de Polytech Paris-Sud pourra décider (ou non) que le projet est éligible pour l'attribution de points de bonus.

Si c'est le cas, une fois le projet réalisé, il sera demandé d'en faire un compte-rendu. Ce compte rendu devra être validé par le président de l'association concernée ou par l'enseignant de Polytech Paris-Sud ayant suivi l'action menée. Au vu de ce compte rendu, l'équipe pédagogique décidera de l'attribution de points de bonus.

La fiche d'appréciation et compte rendu peuvent avoir un caractère collectif. Un point essentiel est que l'on puisse bien distinguer l'investissement personnel de chacun des membres du projet.

## Aspects pratiques

La fiche de projet devra être déposée dès que possible et normalement avant le début de sa réalisation auprès de votre responsable de filière via les secrétariats.

Dans le cas d'une fiche collective regroupant des élèves de plusieurs filières, la fiche de projet pourra être remise indifféremment à l'un des responsables.

A la fin du projet, et en dernière limite le 31 mai, le compte rendu devra être remis à la même personne.

Pour le dépôt de la fiche projet comme pour celui du compte rendu, on remettra un document papier (signé) et son double électronique.



## Evaluation de l'investissement associatif – compte-rendu et évaluation

Etat de réalisation du projet (on évaluera le projet par rapport à ses objectifs initiaux) : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Evaluation de globale du projet par l'association ou l'enseignant soutien du projet : .....

.....

.....

Nom	Prénom	Filière	Département	email@u-psud.fr	Temps consacré	Evaluation individuelle (de A à E)	(réservé à l'administration) Bonus accordé

Nom et signature du responsable de l'association ou de l'enseignant soutien du projet :

(réservé à l'administration) Avis sur le projet : .....

.....

.....

.....

.....

Les zones grisées sont à remplir selon les cas par le responsable de l'association, l'enseignant soutien du projet, ou l'administration de Polytech Paris-Sud.